



Par porteur
Chambre constitutionnelle
Cour de justice
Rue de Saint-Léger 10
1205 Genève

Genève, le 23 février 2024

Concerne: Arrêté n° 298-2024 du Conseil d'État du 24 janvier 2024 | Recours

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La présente s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté n° 298-2024 du Conseil d'État du 24 janvier 2024 relatif à la validité de l'initiative législative cantonale 197, aux termes duquel celle-ci a été invalidée partiellement.

Dans le délai légal, mes clients, soit le comité à l'origine du lancement de l'initiative et ses mandataires, Mesdames Ulla BIRK et Cecilia MORGANELLA, interjettent recours contre l'Arrêté en question. J'ai ainsi l'honneur de déposer sous pli, en deux exemplaires, le recours accompagné de son bordereau de pièces.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Shayan Farhad

Annexes: ment.

Genève
Cours de Rive 2
1204 Genève
+41 (0)22 310 35 46

Londres
One Ropemaker St
EC2Y 9HT London
+44 (0)20 3488 5197

info@farlegalfirm.com
www.farlegalfirm.com

le 23 février 2024

RECOURS

formé par-devant la

Chambre constitutionnelle de la Cour de justice

par

Madame Ulla BIRK, domiciliée ch. du Crest-d'El 9, 1239 Collex-Bossy,

Madame Cecilia MORGANELLA, domiciliée rte des Fayards 61, 1239 Collex-Bossy,

LE COMITÉ DE L'INITIATIVE LÉGISLATIVE 197 "Exploitations à proximité des habitations: une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique!",

représentés par Me Shayan FARHAD, avocate au barreau de Genève, et faisant élection de domicile en l'Étude FARLEGAL, Cours de Rive 2, 1204 Genève (Pièce 0).

Recourants

contre

Conseil d'État de la République et canton de Genève, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 1204 Genève

Intimé

en lien avec

l'Arrêté n° 298-2024 du 24 janvier 2024

relatif à la validité de l'initiative populaire 197 intitulée "Exploitations à proximité des habitations: une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique!"

(Pièce 1)

le 23 février 2024

BORDEREAU DE PIÈCES

À l'appui du RECOURS
du 23 février 2024

déposé par:

Madame Ulla BIRK

Madame Cecilia MORGANELLA

LE COMITÉ DE L'INITIATIVE LÉGISLATIVE 197 "*Exploitations à proximité des habitations: une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique!*"

Recourants

contre

Conseil d'État de la République et canton de Genève

Intimé

- Pièce 0: Procurations
- Pièce 1: Arrêté n° 298-2024 du Conseil d'État du 24 janvier 2024 relatif à la validité de l'initiative législative cantonale 197 (avec copie de l'enveloppe et de la confirmation de notification au comité)
- Pièce 2: Initiative législative cantonale 197 (IN 197) (publication de la Feuille d'avis officiel (FAO) du 20 février 2023)
- Pièce 3: Statuts de l'association du comité
- Pièce 4: Courriel du comité à la Chancellerie d'État du 22 janvier 2023
- Pièce 5: Arrêté du Conseil d'État du 27 septembre 2023 (publication FAO)
- Pièce 6: Courrier de la Chancellerie d'État au comité du 30 octobre 2023